

STATISTIQUE  
DES  
PRISONS ET ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES  
POUR L'ANNÉE 1854.

---

RAPPORT

A SON EXCELLENCE

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

**Par M. Louis PERROT,**

Inspecteur général des prisons,  
Chargé de la Division des prisons et établissements pénitentiaires.



PARIS,  
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE DE PAUL DUPONT,  
Rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45.



# RAPPORT

A SON EXCELLENCE

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

---

MONSIEUR LE MINISTRE,

En soumettant à votre Excellence la Statistique des prisons et établissements pénitentiaires pour l'année 1854, peu de mois après celle de 1853, je crois pouvoir réduire ce Rapport à un simple résumé des données numériques présentées par ces tableaux. La publication prochaine du même travail pour 1855, dont tous les

éléments sont actuellement recueillis et préparés, permettra de développer les observations qui peuvent naître de l'examen de ces chiffres, avec d'autant plus d'intérêt qu'elles pourront embrasser les résultats d'une période de quatre années, analysés d'après une même méthode et résumés dans des cadres identiques. Je me bornerai donc à énumérer ici les principaux faits statistiques de l'année 1854, en les comparant avec ceux de la précédente, lorsque ce rapprochement offrira quelque utile renseignement.

## I.

### MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION.

#### I.—Population.

Ces établissements, au 31 décembre 1853, contenaient 20,643 détenus adultes; dans le cours de l'année suivante, 12,351 y sont entrés, 10,666 en sont sortis. Il en restait, au 31 décembre, 22,328, c'est-à-dire 1,685 de plus que l'année antérieure.

En 1853, l'effectif, qui était au 1<sup>er</sup> janvier de 19,720, s'était accru, pendant l'année, de 10,941 entrées, réduit de 10,018 sorties, et s'élevait, au 31 décembre, au chiffre ci-dessus de 20,643. L'accroissement avait été de 923. Il a presque doublé en 1854.

Il est à remarquer que, pendant cette année, l'augmentation a principalement porté sur les femmes. Le nombre des hommes s'est élevé de 16,515 à 17,609, soit 6.61 p. 0/0 en sus du premier

nombre; celui des femmes, de 4,128 à 4,719, soit 14.31 p. 0/0. En 1852, la progression avait été de 6.60 pour les hommes, de 9.53 pour les femmes, et, en 1853, de 4.04 pour les hommes et de 7.30 pour les femmes.

Dans le nombre des sortis figurent 7,798 libérés, 321 graciés, 5 évadés non réintégrés, 509 transférés aux bagnes pour être, de là, dirigés sur la Guyane, 290 dans d'autres maisons centrales, ce qui diminue d'autant le chiffre réel de l'effectif, 174 dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction, 29 dans les hospices et 23 dans les colonies pénales. Ces chiffres diffèrent peu de ceux de l'année précédente.

Un tableau supplémentaire (page 42), qui comprend l'effectif des forts de la Méditerranée, complète celui de la population des maisons centrales. Ces lieux de détention, destinés aux militaires et aux Arabes, sont actuellement évacués. Ils contenaient, au 31 décembre 1853, 344 individus et en ont reçu, dans le cours de l'année, 142; 47 ont été libérés, 21 graciés, 24 transférés aux bagnes ou dans d'autres maisons centrales, et 63 sont décédés. Cette mortalité excessive, qui a porté particulièrement sur les Arabes frappés de nostalgie, a décidé l'administration à faire évacuer ces forts, dont la population s'élevait, au 31 décembre 1854, à 331 détenus. Ils ont été dirigés sur des établissements spéciaux créés en Afrique par le Ministre de la guerre.

Dans le nombre total de la population, 7,343 hommes et 1,894 femmes appartenaient à la population des villes, et 11,266 hommes et 2,825 femmes à celle des campagnes. Ce dernier chiffre est, de 442, supérieur à celui donné par la statistique de 1853, tan-

Origine, Sexe, Age,  
Etat civil, Profes-  
sions antérieures,  
Nature et Durée de  
la peine.

—  
Tableau III.

dis que la progression, pour les femmes des villes, n'a été que de 149.

Les célibataires ou veufs sans enfants, des deux sexes, étaient au nombre de 12,638; celui des mariés avec ou sans enfants, de 8,087.

Tableau IV.

Sous le rapport de l'âge, 1,886 hommes et 335 femmes avaient de seize à vingt ans; 5,566 hommes et 1,511 femmes, de vingt à trente ans; 4,743 hommes et 1,351 femmes, de trente à quarante ans; 3,093 hommes et 930 femmes, de quarante à cinquante ans; 1,576 hommes et 428 femmes, de cinquante à soixante ans. La progression de l'effectif se répartit d'une manière à peu près égale entre tous les âges, sauf à l'égard de la première période, de seize à vingt ans, qui a contribué pour une plus large part à cet accroissement. Le nombre des détenus s'est élevé, dans cette catégorie, d'environ 10 p. 0/0. De vingt à trente ans, le nombre des hommes a été, en 1854, inférieur de 20 à celui de l'année précédente; celui des femmes de cet âge s'est, au contraire, accru de 13 p. 0/0, c'est-à-dire à peu près dans la même proportion attribuée à ce sexe dans l'augmentation générale.

Tableau VI.

Envisagé au point de vue des professions antérieures, l'effectif présentait les groupes suivants :

	Détenus	Femmes.
Industries alimentaires, Boulangers, Bouchers, Cuisiniers, etc.....	837	dont 30
Ouvriers en bâtiments.....	3,082	»
Industries vestiaires, Fabrication d'étoffes, Chaussures, etc.....	2,788	1,203
Professions agricoles et auxiliaires de l'agriculture.	6,121	1,176
Ouvriers en cuirs.....	106	8
Professions métallurgiques.....	268	»

Gens de service, Domestiques, etc.....	3,267	1,092
Arts industriels.....	201	»
Beaux-Arts.....	27	4
Professions.....	{	{
littéraires.....	47	4
médicales.....	52	30
Ecclésiastiques.....	16	»
Employés.....	{	{
des services publics.....	83	»
chez des particuliers.....	78	»
Hommes de loi et d'affaires.....	127	»
Propriétaires-Rentiers.....	319	19
Commerçants.....	669	151
Petits Marchands.....	979	80
Militaires et Marins.....	682	»
Industries diverses.....	540	90
Sans professions.....	1,989	779

Enfin, s'ajoutent à cette liste 53 femmes qui se livraient habituellement à la prostitution.

Ces nombres offrent, avec les résultats consignés dans la statistique de 1853, des différences notables sur deux points : ainsi, les ouvriers dont les industries se rapportent aux bâtiments, qui n'étaient comptés que pour 1,632, figurent aujourd'hui pour 3,082, et le nombre des gens de service est de 3,267, tandis qu'il n'était précédemment que de 1,549. Ces différences sont le résultat, non pas d'une transformation quelconque dans la population, mais d'un meilleur classement et d'un soin plus exact apporté à la composition des groupes, à la suite d'instructions réitérées.

Les tableaux VII et VIII, qui présentent les détenus sous le rapport des causes des condamnations, de la juridiction qui les a prononcées et des peines subies, donnent les chiffres suivants : Tableaux VII et VIII.

Crimes et délits.....	{	contre la sûreté de l'Etat.....	43
		contre la paix publique.....	667
		contre les personnes.....	5,579
		contre les propriétés.....	13,739
		militaires.....	270

Les cours d'assises ont condamné 11,245 de ces détenus, les tribunaux correctionnels, 10,385; les tribunaux militaires, 693.

	Individus	Femmes.
La peine des travaux forcés était subie par.....	1,418	dont 1,177
La reclusion, par.....	5,050	505
L'emprisonnement correctionnel, par.....	15,648	2,755

Enfin, les récidivistes étaient au nombre de 6,392, dont 562 avaient déjà subi la peine des travaux forcés, 846 celle de la reclusion, et 4,984 celle de l'emprisonnement correctionnel.

Dans le nombre total des récidivistes figuraient 957 femmes.

Etat sanitaire.

Tableaux IX et X.

Le nombre des admis à l'infirmerie a été, pendant le cours de l'année, de 16,220 hommes et 4,583 femmes, celui des décédés, de 1,209 hommes et 304 femmes. La moyenne générale des décès a été de 06.90 pour les deux sexes : de 07.35 pour les hommes, de 05.85 pour les femmes.

Ces résultats diffèrent de ceux que présente l'état sanitaire de l'année antérieure. La moyenne générale des décès pour les deux sexes était de 06.33 : de 06.08 pour les hommes, de 08.18 pour les femmes. Le choléra qui, dans la maison centrale d'Aniane, a fait, en deux mois, deux cents victimes, est la cause de cette aggravation dans les résultats sanitaires de 1854 pour les hommes, tandis qu'en 1853, une épidémie typhoïde avait fortement sévi dans trois maisons de femmes du Sud et de l'Est.

Parmi les malades, on a compté 64 cas d'aliénation mentale, dont 47 chez les hommes et 17 chez les femmes. Dans 36 de ces cas, l'existence de la maladie a été reconnue antérieure, en germe, à l'admission dans la maison centrale, et dans 28 autres, elle était postérieure.



Il y a eu, parmi les décès, 387 cas de phthisie, 39 de scrofules, 63 de fièvre typhoïde, 1 de scorbut, 443 de maladies des voies digestives.

Les suicides qui, en 1853, étaient au nombre de 9, dont 2 femmes, n'ont été que de 3, en 1854.

Le tableau XI expose les résultats de l'instruction élémentaire acquise dans les maisons centrales et comparés à la situation dans laquelle se trouvaient, sous ce rapport, les détenus avant leur entrée dans les établissements. A cette époque, 564 avaient une instruction élémentaire complète qui les dispensait de suivre l'école; 7,182 savaient lire et écrire, 3,143 savaient seulement lire, et 11,439 étaient complètement illettrés. Au 31 décembre 1854, 1,314 illettrés avaient appris à lire, 1,177, à lire et à écrire, et 696, à lire, écrire et compter; en somme, 3,187 individus, entrés illettrés, avaient reçu, à un degré quelconque, l'enseignement primaire; et, parmi ceux qui avaient une instruction commencée, 3,287 l'avaient développée ou complétée. Ainsi, 1,031 individus sachant lire avaient appris à écrire; 934, à écrire et compter, et 1,322 avaient reçu tout le complément possible d'instruction primaire. D'où il suit que, pendant leur détention, 6,474 avaient profité des leçons de l'école; un nombre à peu près égal n'avait fait aucun progrès, et 7,735 étaient encore illettrés. Ce nombre, équivalent au tiers du chiffre total de la population, représente en général les individus récemment entrés. Il y a eu 3,608 détenus admis à l'école pendant l'année.

Instruction élémen-  
taire.

Tableau XI.

Le nombre des punitions infligées pendant le cours de l'année

Etat disciplinaire.

Tableau XII.

s'est élevé à 49,362. Les plus graves étaient la cellule ou le cachot, dans 12,788 cas; la mise au pain et à l'eau, dans 13,757 autres. Le surplus consistait en retenues ou amendes et autres punitions moins sévères.

Il est à remarquer qu'en 1853, malgré l'infériorité numérique de la population, ces chiffres sont presque identiques et même un peu plus élevés; ils varient à peine de deux ou trois centaines, soit dans le total, soit dans le détail des punitions.

Cependant le nombre des infractions constatées a été, en 1854, de 72,012, tandis qu'en 1853, il n'était que de 66,575. Cette différence de proportion peut s'expliquer par l'introduction, en mars 1854, d'un nouveau mode de punitions qui ne figure pas sur cet état, et qui consiste à réduire d'un ou deux dixièmes les salaires des détenus signalés pour indolence ou mauvaise conduite. Cette mesure, qui n'a reçu sa pleine exécution qu'en 1855, sera l'objet d'une mention particulière dans la prochaine statistique.

Parmi les causes de punitions on compte 36,178 infractions à la règle du silence, et 3,948 refus de travail. Ce dernier ordre d'infractions dépasse d'un mille le chiffre de l'année précédente. Il y a eu 3,504 punitions pour voies de fait, 3,137 pour vols, 390 pour immoralité, 3,464 pour fraudes de tabac, 628 pour possession illicite d'argent, et 20,763 pour autres causes diverses.

Indépendamment de cette répression disciplinaire, 36 condamnations ont été prononcées par les cours et tribunaux pour crimes et délits commis dans les établissements : 2 détenus ont été condamnés aux travaux forcés, 1 à la reclusion, 33 à l'emprisonnement correctionnel.

Enfin, 321 détenus ont obtenu de la clémence Impériale la remise entière de leur peine, 12 des commutations, et 230 des réductions.

Grâces.  
Tableau XIII.

Le travail a continué sa marche progressive. Le nombre des détenus occupés s'est élevé à 16,478, sur 22,328 dont se composait la population, c'est-à-dire la presque totalité, déduction faite des vieillards, des infirmes, des malades impropres aux travaux. Le simple rapprochement des résultats des trois années 1852, 53 et 54 démontrera le développement considérable qui s'est opéré, sous ce rapport, pendant cette période de trois ans, de laquelle date véritablement la réorganisation du travail supprimé en 1848.

Travaux industriels.  
Tableaux XV, XVI, XVII et XVIII.

	1852.	1853.	1854.
Nombre des journées {	de détention. 7,032,660	7,386,867	7,897,679
	de travail... 3,747,861	4,028,005	4,915,668
Nombre moyen des travailleurs...	12,677	13,852	16,478
Produit brut des salaires.....	fr. c. 1,497,349 01	fr. c. 1,638,739 09	fr. c. 1,850,698 97

Ainsi, pendant ce laps de temps, tandis que le nombre des journées de détention augmentait de 870,000, celui des journées de travail croissait de 1,780,000; la population s'élevait environ d'un neuvième, et le produit du travail, dans la proportion de près du quart. La statistique de 1855 prouvera que cette marche ascendante poursuit son cours.

A ces fruits du travail, il faut ajouter le montant des gratifications réunies au salaire et des produits accessoires. Ces diverses

sommes ont porté à 2,257,650 fr. 97 c. le chiffre total des recettes encaissées par le Trésor.

Les gratifications y figurent pour la somme de 149,155 fr. 08 c., qui, ajoutée au salaire légal des détenus, a porté le gain qui constitue leur pécule réservé et disponible à 917,363 fr. 13 c., environ 100,000 fr. de plus que l'année précédente.

Sur cette somme, la part à la disposition des détenus, pendant la détention, a été de 537,660 fr. 74 c., sur laquelle ils ont dépensé 398,481 fr. 84 c. en vivres de supplément, 20,969 fr. en objets d'habillement à leur sortie, 32,449 fr. 20 c. en secours à leur famille, et 340 fr. 45 c. en restitutions.

Tous ces chiffres sont supérieurs à ceux de l'année précédente, conséquence nécessaire de l'augmentation générale des produits du travail.

---

## II.

### ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE.

Le nombre des établissements destinés à l'éducation correctionnelle des enfants a été porté, pendant le cours de 1854, de 48 à 53 par la création d'une colonie agricole pour les garçons à la Grande-Trappe (près Mortagne), et de quatre nouveaux refuges conventuels à Dôle, Metz, Sens et Strasbourg.

En même temps, l'Administration a supprimé, dans la maison

centrale de Haguenau, le dernier des quartiers spéciaux de jeunes filles qui existât encore dans les maisons centrales.

Le nombre total des établissements à la fin de l'année restait donc à 52.

L'effectif, au 31 décembre 1853, était de 7,715 enfants, dont 1,351 jeunes filles. En 1854, il est entré 3,615 garçons et 1,303 filles, et sorti 2,382 garçons et 971 filles. Restaient au 31 décembre 9,158 enfants, dont 1,678 filles. La population s'était donc accrue de 1,443, dont 1,116 garçons et 327 filles.

Parmi les entrées figurent 465 enfants déjà précédemment placés dans d'autres établissements d'éducation correctionnelle; ce qui réduit d'autant le chiffre réel des entrées.

Les sorties comprennent 1,886 libérés, 10 graciés, 78 enfants placés en apprentissage, 227 rendus provisoirement à leurs familles, 531 transférés dans un quartier correctionnel de maison centrale, 278 replacés dans d'autres établissements, 8 transférés dans des hospices; chiffres auxquels il faut ajouter : 335 décédés et 122 évadés non repris. Les évadés réintégrés étaient au nombre de 108.

Le nombre des journées de détention, qui, en 1853, était de 2,564,761, s'est élevé en 1854 à 3,042,267.

Les enfants étaient ainsi répartis : 3,780, dans les établissements publics; 5,378, dans les établissements privés. Parmi les premiers, 2,616 appartenaient aux quartiers et colonies agricoles annexés aux maisons centrales de détention, et 1,164 aux quartiers ou établissements annexés aux maisons d'arrêt, de justice et de correction des départements.

Population.

Tableau I.

L'année précédente, les jeunes détenus placés dans des établissements publics atteignaient le nombre de 3,424, et celui de 4,291 dans les établissements privés. L'excédant produit par l'année 1854 a donc été réparti presque en totalité dans cette dernière classe d'institutions, pour satisfaire plus complètement au vœu de la loi du 5 août 1850; l'effectif des quartiers annexés aux maisons centrales a augmenté à peine de 200 enfants.

La population des villes avait fourni à l'effectif 4,362 enfants, et celle des campagnes 4,796; proportion à peu près semblable à celle précédemment constatée. D'après leur état civil, 7,426 étaient enfants légitimes; 1,732, enfants naturels; 2,882, orphelins d'un de leurs parents; 810, orphelins de père et de mère, et 222, élèves des hospices.

Les renseignements fournis par les dossiers sur leurs familles ont établi que 5,391 appartenaient à des parents vivant de leur travail; 1,775, à des gens sans profession et sans aveu; 942, à des parents inconnus ou disparus; 785, à des repris de justice, et 265, à des familles aisées.

Les départements auxquels ils appartenaient, en plus grands nombres, par le jugement, sont les suivants :

Seine.....	1,286
Rhône.....	445
Bas-Rhin.....	388
Finistère.....	326
Seine-Inférieure.....	323
Pas-de-Calais.....	273
Haut-Rhin.....	264
Nord.....	248
Bouches-du-Rhône.....	223
Gironde.....	197

Voici les départements qui comptaient le moins d'enfants jugés :

Cantal.....	5
Haute-Loire.....	6
Aude.....	9
Hautes-Alpes.....	9
Lozère.....	10
Puy-de-Dôme.....	14
Hautes-Pyrénées.....	14
Landes.....	15
Tarn-et-Garonne.....	18
Corse.....	18

Sur le nombre total, 344 étaient âgés de sept à neuf ans; 924, de neuf à onze ans; 1,759, de onze à treize ans; 2,510, de treize à quinze ans; 2,250, de quinze à dix-sept ans; 1,059, de dix-sept à dix-neuf ans, et 312 dépassaient cet âge.

Ces chiffres reproduisent, dans leurs divisions, la proportion de l'augmentation de l'effectif dans son ensemble, sauf à l'égard des enfants de sept à treize ans, dont le nombre s'est sensiblement accru.

C'est de la justice correctionnelle qu'émanent presque tous les jugements encourus; les Cours d'assises ont jugé 409 enfants, et les tribunaux correctionnels 8,749. Voici les motifs de ces jugements :

Assassinat, emprisonnement.....	17
Meurtre, incendie.....	165
Attentats à la pudeur et aux mœurs.....	213
Coups et blessures.....	73
Vols qualifiés, faux, fausse monnaie.....	425
Vols simples, soustractions frauduleuses, escroquerie..	5,026
Mendicité.....	1,170
Vagabondage.....	1,915
Désobéissance à l'autorité paternelle.....	154

Criminalité, Péna-  
lité.  
—  
Tableaux X et XI.

Le nombre des condamnés, 290, était presque nul en comparaison de celui des acquittés envoyés en correction, 8,868. Parmi les premiers, 41 étaient condamnés à moins d'un an; 11, à un an; 38, de un à deux ans; 68, de deux à quatre ans; 75, de quatre à six ans; 30, de six à huit ans; 18, de huit à dix ans, et 9, au-dessus. Parmi les acquittés, 317 étaient envoyés en correction pour moins d'un an; 609, d'un an à deux ans; 2,056, de deux à quatre ans; 2,924, de quatre à six ans; 1,900, de six à huit ans; 797, de huit à dix ans; 227, de dix à douze ans et 38 au-dessus.

Education profes-  
sionnelle.

Tableaux VIII et IX.

Le tableau VIII met en regard les professions des enfants avant et après leur entrée dans les établissements. Au moment de leur jugement, 1,756 appartenaient à des professions industrielles; 896 à l'agriculture; 6,506 étaient sans profession connue. Depuis leur jugement, 4,049 étaient appliqués aux travaux agricoles; 4,679 à des industries; 430 seulement n'étaient pas encore classés. Il faut remarquer que, parmi les enfants attachés à des travaux sédentaires, figurent 1,494 jeunes filles; de sorte que le nombre des garçons occupés aux travaux des champs excède de plus d'un mille celui des jeunes détenus appliqués aux industries.

En 1853, on comptait 3,821 enfants consacrés à l'industrie et 3,391 agriculteurs. Ces différences prouvent la tendance de plus en plus marquée de l'administration à exécuter la loi de 1850, en ce qui concerne l'éducation agricole.

Etat religieux,  
moral  
et disciplinaire

Tableau XIII.

L'enseignement religieux a été donné à 1,336 enfants qui ont fait leur première communion; 3,410 l'ont renouvelée. L'année précédente, les mêmes chiffres étaient de 966 pour les premiers, et de 2,090 pour les seconds.



La conduite des détenus a donné lieu à des récompenses nombreuses : 315 ont obtenu leur mise en liberté provisoire ; 163, des livrets de caisse d'épargne ; 863, des livres et outils d'honneur ; 1,461, des allocations pécuniaires ; 2,186, des promotions honorifiques.

La répression disciplinaire, quoiqu'elle s'exerçât sur une population plus considérable que celle de l'année précédente, n'a pas eu cependant un plus grand nombre d'infractions à punir. Les punitions, qui, en 1853, étaient au nombre de 21,893, n'ont pas dépassé, en 1854, celui de 20,653, et la comparaison des infractions offre à peu près les mêmes résultats.

	<b>1853.</b>	<b>1854.</b>
Vols.....	1,105	858
Actes d'immoralité.....	238	386
Voies de fait.....	921	1,033
Paresse.....	5,808	5,151
Insubordination.....	1,508	1,949
Infractions diverses.....	14,736	11,206

Indépendamment de ces actes de discipline intérieure, seize condamnations ont été prononcées par les tribunaux pour des faits signalés à l'autorité judiciaire, et 31 enfants ont été transférés dans d'autres établissements pour cause d'inconduite. Ces chiffres sont encore inférieurs à ceux de l'année précédente.

Sur 9,158 enfants qui composaient l'effectif existant au 31 décembre 1854, 77, avant leur entrée dans les établissements, avaient reçu l'instruction primaire complète, 1,640 savaient lire et écrire, 1,421 savaient lire seulement, 6,020 étaient illettrés.

Depuis leur entrée, 4,558, parmi les illettrés, avaient reçu l'in-

struction à des degrés divers : 1,899 avaient appris à lire, 1,627 à lire et à écrire, 1,032 à lire, écrire et compter. Parmi ceux qui savaient lire avant leur entrée, 829 avaient appris à écrire, 453 à écrire et compter, et, de ceux qui antérieurement savaient lire et écrire, 737 avaient reçu le complément de l'instruction; ces résultats dépassent de plus d'un tiers ceux constatés par la statistique de 1853.

Etat sanitaire.

Tableaux XV et XVI.

L'état sanitaire s'est nécessairement ressenti des circonstances générales qui ont affecté la santé publique. Le nombre des maladies, qui était en 1853 de 5,178, s'est élevé en 1854 à 5,639; celui des décès, de 202 à 335. Ainsi la proportion des décès, qu'ont multipliés les cas d'épidémie typhoïde ou cholérique, a dépassé celle des maladies et a élevé la mortalité, pour les garçons, à 3.51 p. 0/0, à 6.05 pour les filles, tandis qu'en 1853 elle était de 2.43 pour les uns et de 4.91 pour les autres.

On a constaté un seul suicide et sept cas d'aliénation mentale, dont trois avaient leur germe avant l'entrée dans les établissements.

Renseignements sur les libérés.


Tableau XVII.

Le nombre des libérés ne s'est pas accru en raison de celui des entrés. Ceux-ci, comme il a été dit plus haut, ont atteint le chiffre de 4,915, et l'on n'a compté que 1,473 enfants libérés définitivement ou graciés, ou remis à leurs familles, placés en apprentissage, etc.

Sur ce nombre, 1,257 avaient une bonne santé, 216 étaient faibles, 369 savaient lire seulement, 421 lire et écrire, 536 avaient reçu l'instruction primaire. 147 étaient demeurés complètement illettrés, et 279 n'avaient pas encore fait leur première communion.

Ces deux derniers nombres représentent, en très-grande partie, ceux des enfants confiés dès leur entrée à des sociétés de patronage, placés en apprentissage, ou rendus à leurs parents. 937 avaient tenu une bonne conduite dans les établissements; 391 s'étaient médiocrement conduits; 145 avaient donné des sujets de mécontentement; 509 avaient appris une profession agricole; 964, un métier industriel; 1,111 étaient en état de gagner leur vie; 122, par suite d'infirmités graves, 146, par défaut d'instruction et 94, par inintelligence, n'étaient pas en mesure de pourvoir à leurs besoins; 47 étaient restés attachés aux établissements où ils avaient été élevés; 1,199 s'étaient retirés dans leurs familles; 117 avaient été remis à des sociétés de patronage; 38 avaient été placés chez des agriculteurs; 72 comme ouvriers ou domestiques de ville; 1,117 avaient reçu à leur sortie des habillements évalués 20,843 fr., et 900 des secours de route, pour une somme de 12,471 francs.

Les renseignements donnés par cet état, les moins satisfaisants que présente la statistique des jeunes détenus, prouvent de plus en plus la nécessité des institutions de patronage.



### III.

#### PRISONS DÉPARTEMENTALES.

**PRISONS DE LA SEINE**

**Population.**

**Tableau I.**

Les huit prisons de la Seine qui, au 31 décembre 1853, comprenaient 4,633 détenus, dont 1,470 femmes, ont reçu pendant l'année 1854, 11,603 hommes et 7,891 femmes venant de l'état de liberté; 6,438 hommes et 830 femmes venant d'autres prisons; plus six individus réintégrés après évasion ou après transfèrement dans un hospice. Le total des entrées qui s'élève à 26,768 n'a donc été en réalité que de 19,494; le surplus représentant des mouvements de population de prison à prison. Le total des sorties ayant été de 27,042, la population, au 31 décembre 1854, s'est trouvée de 4,359, dont 1,838 femmes. Le nombre des journées de détention a été de 1,663,438.

Ces chiffres ne s'éloignent pas de ceux donnés par la statistique précédente, sauf, à l'égard des femmes dont le nombre a été de 400 environ supérieur à celui de 1853; cette observation reproduit celle qui a été faite à propos de la population des maisons centrales.

**Tableau II.**

Le tableau qui présente les résultats disciplinaires mentionne 1,391 punitions, parmi lesquelles le cachot a été appliqué 388 fois, et la mise au pain et à l'eau, 361. Trente-sept individus ont encouru trois fois et plus la répression disciplinaire.

**Tableau III.**

Il y a eu 4,976 entrées à l'infirmerie. 3 admissions à l'hos-

pice et 475 décès. On a compté 37 cas d'aliénation mentale préexistant, et 7 postérieurs à l'entrée dans les prisons. Il y a eu en outre 6 suicides, dont cinq à la maison d'arrêt de Mazas et un à la prison pour dettes. Le chiffre des décès a été de 10 p. 0/0 de la population moyenne, et de 3 p. 0,0 par rapport à la population flottante de l'effectif pendant l'année. Cette situation est à peu près la même que celle de l'année précédente.

Enfin, 1,549 individus ont été occupés à des travaux divers, et 2,894 sont restés inoccupés, soit à cause de leur situation légale ou de leur état de santé qui les dispensait du travail, soit à raison de la brièveté de leur séjour. Parmi les travailleurs figurent 399 prévenus ou accusés, et 1,150 condamnés. Le nombre des journées de travail a été de 480,232, moins du tiers du total des journées de détention; le produit du gain, de 197,724 fr. 50 c., qui donnent en moyenne, par journée de travail, 41<sup>c</sup>. 17<sup>m</sup>.

Ces résultats sont inférieurs à ceux des deux années précédentes. En 1852, 549,889 journées de travail avaient produit 228,619 fr. 10 c., soit un salaire moyen de 43.97 par jour, et, en 1853, le nombre des journées de travail s'était élevé à 686,601, et la somme des produits à 234,136 fr. 83 c.

La population des maisons d'arrêt, de justice et de correction des 85 autres départements de la France s'élevait, au 31 décembre 1853, à 24,024 individus, dont 19,202 hommes et 4,822 femmes. Le total des entrées a été de 220,835; mais celui des individus venant de l'état de liberté n'a été que de 113,927 hommes et 33,200 femmes. Les autres étaient entrés par suite de transfèrement d'une prison dans une autre, et réintégrés après évasion ou

Tableau IV.

PRISONS  
DES AUTRES DÉPARTEMENTS.

séjour dans un hospice. Les évadés réintégrés étaient au nombre de 44, dont deux femmes; celui des évadés non repris, de 27. La population, au 31 décembre 1854, était de 23,166, dont 5,106 femmes. Ainsi, l'effectif total avait, d'une époque à l'autre, diminué de 858. Le maximum de détenus que les prisons aient réunis, a été de 33,223; le nombre des journées de détention, qui s'est élevé à 8,423,668, présente sur l'année précédente une augmentation de 1,293,658.

On a compté 12,412 malades et 772 décès, sur une population moyenne de 23,079 individus. La mortalité a donc été de 3 1/2 p. 0/0 environ.

Dans cet effectif, le nombre moyen des détenus occupés s'est élevé à 5,927, à peu près le quart de la population moyenne, et le prix du gain à 23 centimes pour les hommes et à 17 centimes pour les femmes.



## DÉPENSES ET RECETTES.

1° Les dépenses des maisons centrales ont été, pour l'année 1854, de . . . . . 6,748,917 fr. 69 c.

Ce chiffre dépasse de 675,700 fr. celui de l'année précédente ; mais il s'applique à 8,809,028 journées de détention, nombre supérieur de 594,833 à celui de 1853; il embrasse les journées des adultes et des jeunes détenus placés dans ces établissements.

Les produits de toute sorte versés au trésor ayant été de . . . . . 2,257,650 fr. 97 c.

et les remboursements

sur ces produits, de . . . . . 1,260,628 60

Il reste au profit du

Trésor . . . . .	997,022 fr. 37 c.	997,022	37
------------------	-------------------	---------	----

Qui réduisent la dépense à . . . . .	5,751,895 fr. 32 c.
--------------------------------------	---------------------

Le prix de la journée est donc revenu en dépense nette à 65 c. 29. En 1853, elle s'élevait à 62 c. 26; cette différence s'explique par la hausse des denrées alimentaires. Il y a lieu de remarquer que ce prix doit être encore réduit de la valeur des fournitures faites par les ateliers de fabrication de ces établissements aux institutions de jeunes détenus pour une somme de 84,196 fr. 19 c. Il en est de même des avances faites au ministère de la guerre, pour frais de

traitement des militaires dans les infirmeries de ces maisons, s'élevant à 4,573 fr. 52 c. La déduction de ces deux sommes du montant de la dépense des maisons centrales abaisse encore le prix de journée d'un centime.

2° La dépense totale des enfants placés dans les établissements départementaux et les institutions privées contenues dans le tableau (page 113) s'est élevée à 1,606,478 fr. 07 c. Le nombre des journées étant de 2,131,918, le prix de la journée ressort à 75 c. 30. Mais en y ajoutant la somme de 84,196 fr. 19 c., montant des fournitures faites à ce service par celui des maisons centrales, il s'élève à environ 79 centimes. La même dépense s'élevait en 1853 à 80 c. 03.

3° Enfin les prisons départementales, dont la dépense, en 1853, avait été de 7,480,519 fr. 09 c., pour 8,860,468 journées de détention, soit 84 c. 04, s'est élevée en 1854, sous l'influence de la crise alimentaire, à 8,351,603 fr. 03 c. pour 8,423,668 journées, soit 99 c. 14, par journée.

---



Monsieur le Ministre, dans ce rapide exposé des résultats dont les tableaux qui vont suivre contiennent les détails, Votre Excellence a pu saisir les faits principaux que présente la situation de 1854 comparée à celle de l'année précédente. Ils peuvent se résumer ainsi :

Chez les adultes, augmentation de l'effectif, particulièrement pour les femmes; amélioration de l'état sanitaire, moins satisfaisant, il est vrai, à l'égard des hommes; développement de l'instruction élémentaire; maintien de la discipline secondé par l'introduction des mesures qui permettent d'augmenter ou de réduire le salaire des détenus; progrès très-sensible dans l'activité industrielle et dans les produits du travail, résultat immédiat de ces mêmes mesures.

Chez les jeunes détenus, accroissement considérable de la population; augmentation du nombre des acquittés envoyés en correction, en raison inverse de celui des condamnés; création de nouveaux établissements privés; prépondérance de l'apprentissage agricole; extension de l'instruction religieuse, élémentaire et professionnelle.

La statistique de 1855 prouvera bientôt à Votre Excellence que

les efforts de son administration ne se sont pas ralentis dans cette voie d'améliorations.

Je suis, avec le plus profond respect,

Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

*L'Inspecteur général chargé de la division des  
prisons et établissements pénitentiaires.*

LOUIS PERROT.